

MISE EN DEMEURE

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE14

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Objet du marché :

Lot ou commande n° :

Destinataire de la présente mise en demeure :

(Nom, Adresse, du titulaire du marché du groupement, s'il y a lieu)

Conditions d'envoi de la mise en demeure :

 Directement au destinataire
(Cas général) Sous-couvert du mandataire du groupement
(En cas de cotraitance)

CCAG visé :

 Travaux FCS PI MI

B. Lettre

EXE14

Madame,

Monsieur,

RECOMMANDEE A.R.

Par :

-
- marché ;
-
-
- bon de commande ;
-
-
- ordre de service ;
-
-
- lettre,

en date du, il vous a été demandé d'exécuter les prestations ci-dessous *(indiquer de manière très précise les prestations en cause)* :

pour le :

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

- cette demande était conforme, tant à l'objet du marché prévu à l'article du CCAP, qu'aux délais d'exécution prévus.
- cette demande constituait une mise en jeu de la garantie prévue à l'article :
 du CCAG du CCAP.

Ces prestations, régulièrement demandées, ne sont pas exécutées à ce jour.
(expliquer de manière très précise en quoi les prestations ne sont pas exécutées)

Elles doivent l'être sans faute pour le au plus tard.

Le délai de garantie est prolongé jusqu'à exécution complète de ces prestations en application de :

- l'article 44-2 du CCAG-travaux ;
 Autre : *(préciser)* :

En l'absence d'exécution à cette date, je prononcerai :

- la résiliation simple du marché, à vos torts ;
 la résiliation du marché, à vos torts et son exécution à vos frais et risques ;
 l'exécution à vos frais et risques, par une autre ent reprise, sans résiliation du marché, des prestations suivantes :

- la mise en régie des prestations suivantes :

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A , le

*La personne responsable du marché ou
le représentant de la collectivité ou de l'établissement
compétent pour signer le marché.*